

« Élus, santé publique & territoires » (ESPT)
Association Nationale des Villes pour le Développement de la
Santé Publique
BULLETIN D'ADHESION

Cotisation 2024

La 1^{ère} adhésion doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal, une facture et les statuts de l'association vous seront envoyés à réception de ce bulletin complété.

Nom de la ville / de l'interco. : Communauté de Communes des Savanes (CCDS)

Région :
Guyane Française

Département : Guyane Française

Nom du maire / du président : François RINGUET

• Adresse de l'Hôtel de ville/ du siège de l'Interco. :

1, rue Raymond CRESSON
Quartier Cabalou

Code Postal : 97310 KOUROU

Adresse de facturation (si différente):

• Coordonnées de l'élue(e) référent :

Elle sera représentée par : Monsieur ou Madame Madame MARTINE PAPAIX

Mandat et délégation : Conseillère Communautaire

Tél(s) : 07 71 81 17 94

Mail(s) : papaix.puech.pennec@wanadoo.fr

✓ Coordonnées d'un.e technicienne (Responsable de la Direction de la Santé, Coordinatrice.teur d'une dynamique territorialisée de santé (ASV, CLS, CLSM) et/ou d'un.e membre du cabinet de l'élue.e référent, chargé des questions de santé:

Monsieur ou Madame Madame Christiane PEDIE

Fonction : Chargée de Mission Contrat Local Santé

Tél(s) : 06 94 42 06 76

Mail(s) : christiane.pedie@ccds-guyane.fr

• Cotisation : La cotisation minimale de base est indexée sur le nombre d'habitants de la collectivité.

Modalité de calcul (à compléter par la collectivité) :

Nombre d'habitants 30.000 / 250 = 120 (soit 1 euro pour 250 habitants).

La collectivité verse la somme de : 120 euros,

Le montant de la cotisation ne peut être inférieur à 20,00 €, ni supérieur 5000,00€.¹

Modalités de paiement : par virement au Crédit Coopératif agence Nanterre la Défense : Compte n°

08004409280 / Code Banque 42559 / Code Guichet 10000 / Clé de RIB 71

IBAN FR76 4255 9100 0008 0044 0928 071 / Code Bic CCOPFRPPXX

Fait à Kourou

Le Président de la CCDS,

Le 28/06/2024

Signature (Nom et qualité du signataire)

François RINGUET

¹ Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2012, le procès-verbal est disponible sur simple demande.